



**TREGOR – BICYCLETTE
DIAGNOSTIC PISTES
CYCLABLES**

Dimanche 12 mars 2006

Kerligonan – St Marc

La résolution des différents points mentionnés ci-après est nécessaire pour assurer

- la sécurité des cyclistes
- la fluidité des parcours en vélo
- avoir des pistes à sens unique

A) Sens Kerligonan (rond point « Colibri ») >>>> St Marc (rond point « St Marc »)

Rond point du Colibri

- Anneau cyclable à l'intérieur du rond point à élargir actuellement de 1 m : à porter à 1,20 m

Boulevard d'Armor

- Garantir la largeur minimale de 1,2m tout au long de la voie matérialisée pour les cyclistes sur le boulevard d'Armor : ce n'est pas le cas au niveau du pont enjambant la route Pleumeur –Trébeurden (1,10 m)
- Au niveau des abris bus du centre commercial de Ker Uhel : reculer l'arrêt de bus afin de dégager le passage des voies cyclistes qui, notamment dans le sens Géant-Colibri ne permet pas le passage de vélos lors de l'arrêt d'un bus.
- Entretien des voies cyclistes qui « collectent » les déchets de la voie principale : gravillons, verres brisés et autres morceaux de branches après les coups de vent. Etat du bord de la chaussée à reprendre : « rustines » dangereuses pour les cycles.

Rond point de la rue de l'aérodrome / boulevard d'Armor

- Prévoir l'arrivée des bandes cyclables sur ce rond point, même si la largeur du rond point lui même ne permet pas l'intégration d'un anneau vélo à l'intérieur. Il faut envisager la connexion jusqu'au rond point lui même et non arrêter la bande cyclable avant l'intersection.

Rond point du Géant

- Aménager l'arrivée de la voie cyclable du boulevard d'Armor sur le rond point.
- Demande d'un anneau cyclable bien matérialisé (peinture, mais peut être aussi plots plats en matériau plastique comme devant la perception de Lannion ?) et de largeur suffisante (1,2m) à l'intérieur du rond point.
- Vérifier l'aménagement prévu dans les travaux programmés prochainement pour la partie du rond point « Géant » jusqu'au rond point de Placen ar Guer (petit rond point de Géant), avec notamment les raccordements rond point – voie cyclable.

Rond point Placen ar guer

- Le départ de la voie cyclable à partir du rond point de Placen ar guer est à revoir : éviter un entrée en biais au niveau de la route quelques mètres après le rond point. Il est nécessaire que la voir cyclable soit « visible » des automobilistes dès le rond point pour éviter que ces derniers ne soient surpris par l'apparition des cyclistes sur la voie.
- Largeur correcte entre Placen ar guer et St Ugeon. Seul problème l'entretien de la chaussée : revêtement avec raccords et débris.

Carrefour de la Croix de St Ugeon

L'arrivée de la voie cyclable sur le carrefour n'est pas correcte : les vélos doivent forcer le passage et se retrouvent sur la voie des voitures d'une manière non sécurisée. La voie cyclable doit être prolongée jusqu'à l'intersection du feu de signalisation. Cette remarque est générale concernant ce rond point : les accès dans les 2 sens doivent être en continuité avec le franchissement du carrefour.



- Sur le parcours entre ce rond point et le suivant, la voie est non entretenue et très polluée par des débris végétaux notamment lors de son passage en voie propre (!)

Rond point du centre de tri postal

- La voie cyclable a été absorbée lors de la construction du rond point menant au centre de tri postal. Il semble exister suffisamment de place sur le domaine public pour envisager une piste cyclable extérieure au rond point en cohabitation avec un trottoir pour les piétons, ou alors envisager un anneau à l'intérieur du rond point. Nous sommes surpris que cet aménagement récent n'ait absolument pas pris en compte la piste cyclable préexistante !
- Prévoir le raccordement de part et d'autre du rond point en continuité avec les voies cyclables y accédant.

Rond point de Pouldiguy

Il n'y a pas de continuité entre les voies cyclables et le rond point.



- Le rond point est suffisamment large pour y prévoir un anneau matérialisé pour les vélos.



Entre le rond point de Pouldiguy et le rond point de St Marc

- La séparation piétons, cycles, voitures est mal définie. Les plots plastiques et la bande blanche continue ne devraient pas être situés entre piétons et vélos, mais entre vélos et voitures, car actuellement les automobilistes peuvent se croire en droit de rouler sur la voie cyclable . Des plots plastiques plats seraient peut être plus efficaces et moins fragiles ?



- La largeur de la voie cyclable n'est pas régulière : passage de 1 m à 1,2m



- Point particulier de la traversée de la voie piétonne-cycles du chemin de randonnée Lannion-Perros par l'ancienne voie ferrée : prévoir la traversée des vélos.
- L'arrêt de bus empiète sur la voie cyclable. (idem boulevard d'Armor).

Rond point de St Marc

- La voie cyclable devrait être reliée en continuité avec le rond point.
- Le rond point est suffisamment large pour y prévoir un anneau intérieur matérialisé pour les 2 roues .
- Prévoir le raccordement du rond point en continuité avec les voies cyclables de la rue de Tréguier vers le lycée.
- Prévoir le prolongement des voies cyclables vers les équipements sportifs de Park Nevez notamment dans le cadre de la construction de la future piscine. Génération de trafic par les jeunes utilisateurs de tous les équipements sportifs de ce secteur.

B) Sens St Marc >>>> Ker Uhel (rond point « Collibri »)

- Dans ce sens nous faisons le même diagnostic à savoir :
 - Tous les accès aux rond-points sont à revoir.
 - L'entretien régulier de la piste cyclable est à assurer : nous proposons une fois par mois plus les lendemains de tempête
 - La largeur de la bande cyclable ou de la piste cyclable doit faire 1,50 m de large en tous points , avec un minimum de 1.20 m (trait de peinture non compris)

Trégor-Bicyclette